

Années de misère

Autor(en): **Isabel, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-211889>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANNÉES DE MISÈRE

Voici encore trois contributions intéressantes à l'enquête ouverte par notre dévoué collaborateur, M. Octave Chambaz, sur les années de misère.

Nous devons la première, concernant les années 1785, 1816 et 1817 à l'obligeance d'un de nos lecteurs. Ce sont des notes extraites du « Livre-mémoire » de M. David Grand, vigneron, à Vevey.

La seconde, qui nous est aimablement adressée par M. J. Dumur, est un extrait du journal de Jean-Pierre Borgognon, municipal de Riex.

La troisième, reproduite par un de nos confrères du grand district, est extraite d'un livre fort intéressant de M. F. Isabel, à Antagnès, sur Ollon. Elle a trait à l'année 1816.

1785. — L'hiver de 1785 a été bien remarquable, tant sur le grand froid que sur la longueur de l'hiver et la grande quantité de neige. L'hiver a commencé le 19 Novembre 1784, le mois de Décembre a été jusqu'à sa fin d'un froid excessif, le mois de Janvier 1785 a été moins froid, mais les mois de Février, Mars jusqu'au 17 Avril, la neige n'a pas quitté Vevey.

Voici le détail de ce grand hiver. Le 13 mars ce fut un jour d'une très forte bise froide et de neige, la neige poussée avec violence fit que les chemins furent par des endroits tout remplis de neige, et que la poste de Berne fut arrêtée à cause de la neige; la ville de Moudon a envoyé 40 hommes et la ville de Lausanne 50 pour faire le passage, près le Chalet-Gobet. La nuit du 30 Mars, trois jours après Pâques, il tomba un pied de neige à Vevey, qui a continué le 1, 2 et 3 fit un temps que les vieillards ne se rappellent pas d'avoir vu, la poste de Berne fut retardée jusqu'au 7, c'est-à-dire 4 jours, le chemin de la Tour proche Merlet fut plein de neige, à une place un char d'Allemagne n'a pas pu passer ensuite que ceux de la Tour y ont été faire le passage, et en Chemin sur Vevey, M. le Maisonneur envoya 12 hommes pour faire le passage, le 29 avril il y en avait qui n'avaient pas tout taillé la vigne. On n'a pas vu d'arbre fleuri dans le courant du mois d'Avril. Il fit une grosse bise le 24 Avril qui a duré jusqu'au 30. Il fit encore une forte bise la semaine du 9 May jusqu'au 14, et dès lors le chaud a continué sans interruption, ce qui fait que les effeuilleuses sont venues le 30 May, et elles furent finies au commencement de Juillet, la poussée a été bien belle ainsi que la passée, il y a eu aussi une grande abondance de fruit. Les mois de Juillet et Août il fit des pluies froides, ce qui a occasionné la tache aux raisins, la taxe a été 38 batz le setier.

La même année 1785, la nuit du 21 8^{bre} il a gelé, et l'on avait rien vendangé, le 22 on fit publier par la ville: vendange qui voudra. Depuis les vendanges il a fait un beau temps qu'on a pu travailler à la campagne jusqu'au nouvel-an 1786. Le 6 Avril 1785 on a vu un loup en St-Martin nous y avons été à la chasse avec mon frère et plusieurs personnes.

1816. — L'an 1816 a été une année froide et humide, ce qui a occasionné la cherté dans tout le pays. Le blé s'est vendu le 17 septembre 1816 sur le marché de Vevey de 78 à 83 batz la mesure et les pommes de terre 18 batz le quarteron. Il a fait très peu de beaux jours de toute l'année, ce qui fait que l'on a vendangé tard. On a seulement commencé le 11 novembre, on a fait une toute petite récolte et de mauvais vin, il s'est vendu à la taxe 228 batz le setier soit 319 francs 2 batz le char, le vin se vendait en pinte 11 batz le pot. Nous avons vendangé parmi la neige, le pain se vendait 3 batz la livre, le gros blé n'a pas pu mûrir.

1817. — L'an 1817 a aussi été une mauvaise année, et la cherté des vivres se faisait toujours plus sentir, notre Gouvernement a fait venir beaucoup de blé d'Odessa; ce blé se vendait 3 batz la livre poids de seize onces, et sur le mar-

ché il se vendait 95 à 100 batz le quarteron. J'ai payé 92 batz le quarteron de fèves, l'orge se vendait 36 batz, le gros blé 50, les pommes de terre se sont vendues de 30 à 33 batz le quarteron, on avait toujours faim, la famine était si grande qu'il y avait des paysans du canton de Fribourg qui venaient acheter du sang de vache à la boucherie, ils le faisaient cuire pour le manger, la taxe du vin a été au même prix qu'en 1816 à 319 francs 2 batz le char et en pinte 10 batz le pot.

(Livre-mémoire de David Grand, vigneron, à Vevey.)

EXTRAIT de Journal de Jean-Pierre Borgognon, municipal de Riex :

« En 1816, le gouvernement vaudois fit au mois d'octobre un prospectus pour inviter les communes et les particuliers aisés à faire une souscription volontaire pour acheter des grains dans les pays étrangers, ce qui fit une somme d'environ sept cent mille francs (exactement fr. 737,156); le gouvernement de son côté fit aussi une somme considérable (fr. 800,000) pour pourvoir à la subsistance de notre canton. Les particuliers de la commune de Villette y compris les confréries, la Bourse de ditte commune et les sociétés militaires de Cully et Forel ont fourni une somme de vingt mille francs.

« Tous les cantons de la Suisse furent obligés d'avoir recours à l'étranger pour leur consommation; dans quelques-uns même, on y mangeait la viande de chien et celle des chevaux; on dit même qu'il est mort des personnes de faim dans les petits cantons. Les récoltes avaient manqué généralement dans l'Europe, de sorte que les grains qu'on faisait venir arrivaient tous par mer, ce qui fait que, malgré qu'on les eût pour un prix assez modique dans les ports de mer, ils furent assez chers pour les frais de transport; de sorte que rendus dans les greniers destinés à les resserrer, ils coûtaient trois batz la livre. »

« Communiqué par M. J. Dumur. »

L'hiver de 1815 à 1816 a été des plus rigoureux et il tomba une quantité prodigieuse de neige; au 25 mars il y en avait encore 3 à 4 pieds à Chesières et plus de 12 sur les montagnes. J. G. Amiguet de Chesières (qui a écrit cette ligne) et consorts amodièrent Ensex pour 1401 florins; le 23 juin, on compta une journée pour aller voir si la neige en était loin pour pouvoir clôturer le pâturage. Rien ne pressait, sans doute, car ce ne fut que le 2 juillet que l'inspecteur forestier monta de Bex à Coufin marquer le bois pour cette clôture, et le 5 août qu'on fit l'inscription du bétail alpin. De toute l'année, il n'y eut que 15 beaux jours en octobre. Cette année, de triste mémoire, fut bien malheureuse pour la Suisse, des pluies incessantes et la neige qui tomba dans plusieurs contrées dans les mois de mai et juin rendirent les récoltes presque nulles; l'été fut exceptionnellement pluvieux. La famine aurait ravagé la Suisse sans la générosité et l'activité de riches citoyens qui firent venir, à grands frais, du blé étranger (de Crimée); les gouvernements s'associèrent à ces entreprises et le revendirent, au prix de revient, aux particuliers, ce qui aida le pays à traverser cette crise difficile. Pendant 2 années le pain resta à un prix élevé.

Le printemps de 1816, très tardif, fut désastreux; le terrain ne se montra que tard. Il y eut, à Chesières, 6 à 8 pieds de neige, les vaches ne purent brouter dans les prés les plus précoces que le 25 mai et aux bas étivages vers le 20 juin. A Breteye, où des gisements de neige persistèrent tout l'été, le 6 août seulement. En septembre, même température; tout l'été fut pluvieux et froid; il y eut peu de foin, pas de regain, peu ou point de chanvre, les céréales

ne purent mûrir, les pommes de terre non plus, on dut les arracher parmi la neige et une partie restèrent en terre; le raisin rouge est resté gelé, pas mûr, dans les vignes; dans tout le vignoble d'Antagnès on ne trouva qu'une seule grappe mère (sous les Paux); le peu de blanc qu'on put récolter fut de très mauvaise qualité; les bans ne furent levés que le 7 novembre. En un mot, la production de la stérile année 1816 fut nulle et amena une disette inouïe. A Genève, on payait le pain 10 sous la livre, environ 75 centimes de notre monnaie actuelle, et les personnes invitées à dîner devaient apporter leur pain avec elles; on ne faisait plus que 2 repas par jour.

On l'appela l'année de misère.

(Extrait du livre de M. F. Isabel, à Antagnès.)

Entre père et fils. — Un père réprimande son fils, insoumis.

— Si je m'étais conduit envers ton grand-père comme tu te conduis envers moi, je crois qu'il m'aurait étranglé.

— Alors, il n'était pas très gentil, ton père.

— Oh ! plus gentil que le tien, pour sûr !

LO FROUMADZO DAI FENNÈS

On monsu que ne lè z'attatsè pas, avàì deìn sa càva duè sortè dè froumadzo : dâo Gruyère et dè la tomma.

Ne saillesai lo premiè que quand le mettâi lè petitè z'ècuâlè deìn lè grantè, à la vesite dâo Prèfèt ad bin d'on Conseillè d'Etat. Po la tomma l'etài maules d'èin trovâ dè la plie crouffè.

On dzo, on païsân lei aminè dei truffè, dei ballè crapaudè, grochè coumeint lè dou poings et trèsè perlosè.

Lo païsân avàì fé bouna mesera; lo monsu l'etài tot dzoïau.

S'èin va a l'otau et dese dinse à sa serveinta :

— Attiutâ, Fanchettè, quand lo tzerroton vindra, te lei baillèri dâo pan et dè la tomma, avouè on verro dè vin.

Lé bon. Quand lè truffè furant à la càva. Samuè — don lo tzerroton — sè lave lè man, sè panè lè pi et l'eintre po tzertzi s'n'ardzein.

La Fanchettè qu'etài onna bouna fenna, que n'avâi jamè etâ mariaè, lei baill'onna chaula, et l'apportè lo pan et la botolliè. Mâ coumeint n'avâi pas zu lo temps dè copa dè la tomma, l'apportâ lo Gruyère.

Binstou lo monsu arrevè et traòve noutron païsân que medzivé coumeint on n'affamâ.

— Eh ! qu'as-tou fé, ma poura Fanchettè, t'a bailli lo Gruyère; vouaite-va quien boccons l'èin copé, lè onna vergognè.

S'approutzè allò dâo tzerroton et lai dese dinse :

— Accutadè, Samuè, ne medzidè pas tant dè ellia tomma : le copé la parole.

— Ah ! monsu, que si bènirâo dè lo sâvâi; ie vu prendrè lo resto deìn sta gazetta po lo bailli à ma fenna què onna barjaca dè la mézancè.

D.

Le tour de chapeau. — Un pasteur, après une éloquente prédication, dans laquelle il avait adressé un vibrant appel à la charité de son auditoire, en faveur d'une famille indigente de sa paroisse, fit passer son chapeau dans les rangs de l'assemblée pour recueillir les offrandes.

Le chapeau ayant terminé sa petite tournée fut rapporté, absolument vide, au prédicateur. Celui-ci le retourna pour bien faire voir à ses auditeurs qu'il ne contenait rien, puis il s'écria avec ferveur, élevant vers le ciel ses mains jointes.

« Merci, mon Dieu, de ce que mon chapeau m'est revenu ! »